



Destinataires :  
Comités Départementaux de Vol Libre

Copie : Ligues

Nice, le 5 mai 2020

N/Réf. : VG20010-CDVL.doc  
*Suivi technique : Yves Goueslain*  
*Suivi administratif : Sophie Maurel*  
Objet : Covid-19. Interventions CDVL

Bonjour à tous,

Au plan national, nous faisons le maximum pour que toutes nos activités puissent reprendre dès le 11 mai et nous pouvons pour la plupart d'entre elles, nourrir un optimisme raisonnable. Même si rien n'est encore bouclé, nous espérons que nous ferons partie de la liste des sports autorisés par la ministre des sports. (Cf. nos derniers [communiqués](#) sur [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)).

Mais si la liste nationale est une clé importante et décisive, elle n'ouvrira pas toutes les portes. Les Préfets de départements auront aussi un rôle à jouer, que les départements soient classés verts ou rouges. Notre ministre le dit clairement : « Ne pas se substituer aux autorités préfectorales et locales qui sont au plus près des réalités des territoires ».

**Les CDVL ont donc un rôle important à jouer.** Certains se sont déjà manifestés auprès des Préfets, des DDJS, ont participé à des réunions. [Vous trouverez ici](#), une lettre déjà partie qui peut servir de base avec une déclinaison adaptée aux réalités locales de chaque département.

Car même si nos sports sont inscrits sur la liste nationale, il reste :

- à veiller à ce que les Préfets ne soient pas plus restrictifs : les échos qui nous remontent montrent que telle est l'intention de certains ;
- à montrer que nous sommes capables de proposer des solutions à certaines problématiques locales ;
- à faire partie des interlocuteurs interrogés car peu de préfets connaissent nos activités, certains en ont une image négative ;
- à proposer aussi des solutions sur les points noirs actuels : accès aux plages, pratique du biplace afin que le déconfinement puisse être généralisé...

N'hésitez pas à vous rapprocher des CDOS, des groupes de travail Sports de Nature éventuellement aussi, si vous le jugez utile.

Bien sûr les ligues peuvent venir en soutien si les CDVL ont des difficultés dans leurs interventions.

Comme il est probable que nous ayons connaissance assez tard du dispositif national, nous préparons une communication nationale avec les éléments en notre possession. Celle-ci sera une synthèse des préconisations déclinées par discipline ou activité.

Cette communication nationale devra être complétée par une information départementale si certains préfets ajoutent des restrictions : il est important que tous les licenciés soient informés des règles pour le 11 mai. N'hésitez pas à utiliser l'outil de mailing de l'intranet.

Nous vous demandons parallèlement de nous informer de la situation dans votre département en répondant par courriel à [infos@ffvl.fr](mailto:infos@ffvl.fr) à cette question :

- Dans votre département, le préfet a-t-il pris des mesures plus restrictives ?
- Si oui, lesquelles :

Merci de votre implication.

Bien à vous.



Véronique Gensac  
Présidente de la FFVL